



FLAMME OLYMPIQUE : UN CONCOURS OUVERT AUX COLLÈGES DÉPARTEMENTAUX

Le Département de l'Aisne, labellisé « Terre de Jeux 2024 », organise le concours « SIG au collège – Parcours de la Flamme Olympique dans l'Aisne » destiné aux collèges départementaux. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 25 juin 2022. Les projets seront réalisés de septembre 2022 à avril 2023.

Dans le cadre de la labellisation « Terre de Jeux 2024 », le Département est candidat à l'accueil de la Flamme Olympique quelques semaines avant le début des Jeux Olympiques organisés à Paris. En parallèle, le Département de l'Aisne propose aux collèges départementaux un concours qui mêle approche Système d'Information Géographique et valorisation du territoire axonais, par le biais d'un parcours fictif de la flamme olympique.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 25 juin 2022. Le projet débutera à la rentrée de septembre : les collèges participants devront imaginer un parcours idéal de la flamme olympique dans l'Aisne en valorisant les éléments remarquables de notre territoire (patrimoine architectural, naturel, historique...). Ce parcours, réalisé sous forme d'une StoryMap, devra être finalisé pour avril 2023. Le projet sera présenté par les élèves devant un jury.

Pour rappel une Storymap est une application web ludique permettant de créer des histoires immersives et inspirantes en combinant différents éléments comme du texte, des cartes interactives, des vidéos, des photographies, des images ou encore des séquences audios. L'outil de conception de StoryMap est mis à disposition gratuitement des élèves dans le cadre du programme SIG au collège dans l'Aisne.

Conditions d'inscriptions

Le règlement et le formulaire d'inscription sont disponibles en cliquant sur ce lien :

<https://flammeolympique-colleges-aisne.hub.arcgis.com>

Le concours est ouvert à tous les collèges publics de l'Aisne et à tous les niveaux de classe.

L'itinéraire imaginé par les élèves et présenté sous forme de StoryMap devra respecter les règles suivantes :

- La flamme doit entrer et sortir du département
- Elle devra parcourir 250 km maximum
- Elle pourra emprunter toutes voies de communication (routes, chemins, espace aérien, etc.)
- Les éléments remarquables traversés ou à proximité de l'itinéraire choisi, seront mis en valeur à travers une courte présentation.
- Pour des raisons de propriété intellectuelle, il ne sera pas possible d'utiliser les symboles olympiques, en particulier les anneaux. Les candidats pourront créer leurs propres symboles ou avatars.

Les projets seront évalués selon 4 critères : esthétique, originalité, pédagogie et qualité de la narration.

Pour toute information : <https://aisne.com/actualites/flamme-olympique-un-concours-ouvert-aux-colleges>